

*Pôle communication*

Mercredi 29 septembre 2021

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### ----- Gestion des décès pendant l'épidémie de Covid-19

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis en place, dans le cadre de la crise sanitaire, un dispositif de gestion des décès massifs. Il doit permettre la prise en charge des corps dans le plus grand respect de la dignité humaine.**

La crise sanitaire que traverse la Nouvelle-Calédonie depuis le 6 septembre oblige le gouvernement à apporter une réponse décente et humaine à la prise en charge des décès. C'est pourquoi la direction de la Sécurité civile et de la gestion des risques, dont c'est l'une des missions, a anticipé sur les dispositions funéraires qu'il convient de prendre en période de crise.

Le dispositif de gestion des « décès massifs » est activé par le président du gouvernement lors de la survenue d'un pic anormal de mortalité qui dépasse les moyens existants nécessaires à la gestion des corps, c'est-à-dire lorsque la chaîne funéraire classique est saturée. Ses objectifs sont d'assurer, à la mort d'une personne, le respect fondamental de sa dignité et la sécurité sanitaire publique.

Pour cela, il est nécessaire de :

- renforcer les capacités de prise en charge des corps des personnes décédées ;
- tout mettre en œuvre pour ne pas rompre la chaîne funéraire ;
- organiser, en liaison avec les communes ou les opérateurs funéraires concernés, la mise en place de lieux provisoires de conservation des corps ;
- faciliter la mise en œuvre des opérations funéraires.

Toutes les phases du dispositif sont réalisées dans le plus grand respect des défunts et de leurs familles pour lesquelles le deuil difficile commence, alors même que les rites funéraires sont bouleversés pour toutes les communautés.

Ainsi, afin de faciliter la prise en charge des défunts, le gouvernement, en lien avec les centres hospitaliers et les communes, a loué cinq containers réfrigérés. Ils ont été aménagés avec des rayonnages en bois afin que les cercueils soient disposés et conservés dans les meilleures conditions possibles et dans tout le respect qui leur est dû.

D'autres locations sont prévues :

- deux containers de 40 pieds seront disposés à Nouméa ; un de 40 pieds est installé au CHT Gaston-Bourret, en complément d'un premier container de 20 pieds déjà sur place ;
- un de 40 pieds sera positionné au CHN de Koné ;
- deux sont également prévus, l'un pour la commune de Poindimié, l'autre pour celle de Koumac.

Les containers réfrigérés de 40 pieds peuvent accueillir quinze cercueils ; ceux de 20 pieds, six.

Par ailleurs, le CHS Albert-Bousquet et le centre funéraire de Nouméa se sont déjà dotés, sur fonds propres, de leurs propres containers réfrigérés.

\* \*  
\*